Jour de séance 25 le mardi 12 décembre 2023

13 h

Prière.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à retirer le projet de loi 17. (Pétition 9.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à retirer le projet de loi 17. (Pétition 10.)

M. Arseneau (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à retirer le projet de loi 17. (Pétition 11.)

Mme Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à retirer le projet de loi 17. (Pétition 12.)

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 38.

Conformément à l'avis de motion 38, M. Cullins, appuyé par M. Dawson, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 10 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 17, rétroactivement au 1er décembre 2023, et que, à l'expiration du délai de 10 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou la présidente du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ce projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même ;

que, nonobstant l'expiration du délai de 10 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ce projet de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, Mme Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. Arseneau invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Higgs a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a employé le verbe mentir. La vice-présidente statue que le rappel au Règlement est bien fondé et rappelle aux parlementaires de ne pas utiliser ce verbe.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 38, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 28

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. Austin	M. Holder
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	Mme Shephard
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Turner	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Fitch	l'hon. Mme Bockus	Mme Conroy
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme M. Wilson	M. Carr
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme S. Wilson	
l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Allain	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Arseneau
M. Legacy	Mme Mitton	M. Losier
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. M. LeBlanc
M. McKee	M. K. Chiasson	Mme Landry
Mme Thériault	M. D'Amours	M. Cardy
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Mallet	

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. G. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre passe à toutes les étapes nécessaires à l'adoption du projet de loi 17.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement, proposé le 6 décembre 2023 par M. Losier, appuyé par M. M. LeBlanc, de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension* ; après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Arseneau
M. Legacy	Mme Mitton	M. Losier
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. M. LeBlanc
M. McKee	M. K. Chiasson	Mme Landry
Mme Thériault	M. D'Amours	M. Cardy
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Mallet	

CONTRE : 28

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. Austin	M. Holder
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	Mme Shephard
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Turner	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Fitch	l'hon. Mme Bockus	Mme Conroy
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme M. Wilson	M. Carr
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme S. Wilson	
l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Allain	

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 28

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. Austin	M. Holder
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	Mme Shephard
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Turner	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Fitch	l'hon. Mme Bockus	Mme Conroy
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme M. Wilson	M. Carr
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme S. Wilson	
l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Allain	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Arseneau
M. Legacy	Mme Mitton	M. Losier
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. M. LeBlanc
M. McKee	M. K. Chiasson	Mme Landry
Mme Thériault	M. D'Amours	M. Cardy
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Mallet	

Le projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de Mme Anderson-Mason.

Après un certain laps de temps, la présidente du comité, après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, met la question aux voix ; la motion portant rapport du projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension,* sans amendement est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. Austin	M. Holder
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	Mme Shephard
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Turner	Mme Conroy
l'hon. M. Fitch	l'hon. Mme Bockus	M. Carr
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme M. Wilson	
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme S. Wilson	
l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Allain	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Arseneau
M. Legacy	Mme Mitton	M. Losier
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. M. LeBlanc
M. McKee	M. K. Chiasson	Mme Landry
Mme Thériault	M. D'Amours	M. Cardy
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Mallet	

Le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Mme Anderson-Mason, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée par un vote par appel nominal dont le résultat est identique à celui de la mise aux voix de la motion portant deuxième lecture.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension,* et après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant troisième lecture est adoptée par un vote par appel nominal dont le résultat est identique à celui de la mise aux voix de la motion portant deuxième lecture.

Le projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension,* est en conséquence lu une troisième fois et après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, est adopté par un vote par appel nominal, dont le résultat est identique à celui de la mise aux voix de la motion portant deuxième lecture.

La séance est levée à 16 h 27.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du commissariat aux langues officielles pour 2022-2023 (11 décembre 2023) ;
rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour 2022-2023 (11 décembre 2023) ;
rapport annuel du ministère du Développement social pour 2022-2023 (11 décembre 2023).